

Déclaration du Niger

Présentée par Mr OUSMAN SANDA Boubacar
Conseiller Technique du Ministère d'Etat des Affaires Etrangères, de la
Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens

Conférence Ministérielle de la Diaspora

Genève, 18 – 19 Juin 2013

Monsieur le Directeur Général de l'OIM,
Honorables Invités, Mesdames et Messieurs !

En ces instants solennels, je voudrais au nom du Niger féliciter le Directeur général de L'OIM pour sa brillante réélection et adresser mes fraternelles salutations à tous et vous exprimer de vive voix la reconnaissance du Niger pour cette initiative louable et pour tous les projets communs.

Le Niger, à l'instar des autres pays du monde, n'échappe pas au phénomène migratoire avec ses avantages et ses inconvénients.

Ainsi, les Nigériens vivant à l'extérieur sont estimés à plusieurs millions malgré l'absence de statistiques de référence. Ces Emigrés Nigériens ont non seulement le droit d'être protégés par le Gouvernement mais peuvent également constituer un potentiel humain important à valoriser dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la participation au développement socio-économique du pays.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement a mis place un Haut Conseil des Nigériens à l'Extérieur (HCNE) par l'acte fondamental XXXIII de la conférence Nationale de 1991.

Cette structure dispose de bureaux élus et fonctionnels dans plusieurs pays. Les activités de ces bureaux ont commencé à porter des résultats tangibles.

La création d'un Ministère d'Etat des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens de l'Extérieur traduit la volonté du Gouvernement à assurer cette fonction de protection et d'accompagnement en vue de leur participation au développement et à la lutte contre la pauvreté. La nécessité d'engager une réflexion approfondie sur les diverses possibilités d'amener les Nigériens de l'Extérieur à contribuer au processus du développement s'impose.

De ce qui précède, il serait opportun de mettre en place une nouvelle politique des Nigériens de l'extérieur.

Cette politique doit être conçue de manière globale en vue d'avoir le plus d'éléments constitutifs d'un plan Stratégique global.

Ce plan stratégique de par son importance et sa spécificité doit permettre une perception aussi réelle que possible des actions à mener à l'endroit et vers ces Nigériens qui pour des raisons et conditions diverses se retrouvent en dehors du Niger.

Sous la conduite du Ministre d'Etat, des Affaires Etrangères, de la coopération, de l'Intégration Africaine et de Nigériens à l'Extérieur, le Niger vient de mettre en place une nouvelle politique en matière de Diaspora à travers un plan d'actions visant l'identification, la mobilisation, la réorganisation et le développement.

Ce Plan d'Action se décline et s'articule autour des points saillants suivants :

1 - Recenser et Identifier quantitativement et qualitativement les Nigériens (conception de fiches d'identification et création d'une base de données),

- 2 - Créer les conditions de rencontre avec la création, l'organisation ou réorganisation des associations nouvelles ou existantes. (Mise en place des bureaux dans tous les pays d'accueil),
- 3 – Recenser et cerner les potentialités (capacités, apports, investissements, problèmes etc.) de ces Nigériens,
- 4 – Concevoir des politiques et trouver des moyens de résolution des problèmes,
- 5 – Mettre en place une plate-forme de gestion des dossiers d'intégration et des projets (Un bureau a été installé dans ce sens avec l'aide de l'IOM),
- 6 – Créer des conditions de partenariat entre les associations, et entre les pays (Jumelage des villes, parrainage),
- 7 – Créer un cadre de rencontres sectorielles et d'échanges d'idées (séminaires, colloques, conférence etc.),
- 8 – Contribuer à la mobilisation de l'épargne des Nigériens de l'extérieur (examen des modalités pratiques de transfert de fonds vers le Niger, Inciter les nigériens de l'extérieur et les Etrangers à investir au niger),
- 9 – Créer les conditions de la mise en place de la Banque de la Diaspora (les modalités de financement et de fonctionnement pouvant être de plusieurs ordres),
- 10 – Créer des lobbyings pour la promotion des Nigériens de l'extérieur en particulier et de tous les Nigériens en général,
- 11 – Promouvoir l'image du Niger par l'organisation de rencontres artistiques, sportives, culturelles et touristiques,
- 12 – Mener des actions de sensibilisation auprès des nigériens de l'extérieur en vue de la réalisation d'œuvres sociales au

profit des populations nigériennes (Forages, Puits, Maternités, Ecoles etc.),

13 – Négocier avec les pays partenaires la mise en place de système de quotas au niveau de l'attribution de visas de travail,

14 – Négocier des bourses et mettre en place des conventions de logements pour les étudiants Nigériens à l'extérieur,

15 – Rehausser les bourses de deuxième et troisième cycles des étudiants à l'extérieur en tenant compte de Barèmes,

16 – Négocier avec les autorités nigériennes (sectoriellement) les facilités pouvant permettre aux Nigériens et investisseurs étrangers à venir s'installer ou à préparer leur retour au pays. (Par exemple voir avec les mairies pour la vente des parcelles dans une zone de terrains destinés aux Nigériens de l'extérieur et cela en passant par le biais du MAEC, Les avantages liés au code des investissements etc....),

17 – Signer des contrats de partenariat entre les compagnies agences de voyages et le Bureau du HCNE pour des facilités conditions de voyages (paiement par échéance, versements pluriels par anticipation, etc.),

18 – Créer les conditions pour aboutir au vote des Nigériens de l'Extérieur.

19 – Organiser le Forum de la Diaspora et la création des cartes des membres

A cet effet, un Forum de la diaspora Nigérienne qui a regroupé 700 personnes venues du monde entier a été organisé en Août 2012 pour débattre de l'implication et de l'inclusion des Nigériens à l'extérieur au développement du Niger.

A cette occasion Son Excellence Monsieur Issoufou Mahamadou, Président de la République, a nommé la Diaspora

comme la 9ème région du Niger en ces termes « *la diaspora nigérienne devient de plus en plus importante et son poids économique s'agrandit d'année en année. Aussi cela impose-t-il des devoirs à l'Etat vis-à-vis de cette dernière c'est pourquoi je la considère comme la 9ème région du Niger* ».

Un signal fort de sens vient d'être donné car il se donnait comme objectif « *la réalisation pleine et entière des aspirations au bien-être de nos concitoyens vivant à l'étranger* ».

A cet effet, Le Président s'est engagé à :

- exiger des missions diplomatiques une protection conséquente des Nigériens de la diaspora tant en ce qui concerne leur intégrité physique que leurs biens ;
- instaurer un fonctionnement démocratique du Haut Conseil des Nigériens à l'Extérieur et rendre l'institution plus dynamique et plus visible ;
- rendre effectif le droit de vote des Nigériens à l'étranger pour les élections présidentielles et l'étendre aux élections législatives pour lesquelles ils pourront être éligibles, mais aussi leur attribuer des sièges au niveau du Conseil Economique et Social (sièges déjà pourvus)
- instaurer, en relation avec les Nigériens à l'étranger, un système efficace de mobilisation de leurs ressources financières et prendre des mesures incitatives pour les amener à investir au pays ;
- négocier des accords bilatéraux notamment en matière de visa avec le maximum de pays pour assurer la sécurité des Nigériens à l'étranger ainsi que celle de leurs biens.

Toutes les recommandations de ce forum ont été analysées, regroupées et traduites en projet.

Il a été mis en place un Comité de pilotage chargé du suivi des recommandations issues du forum.

Et ce comité a mis en place 4 sous-comités spécialisés par domaines composés comme suit :

- Sous-comité chargé de la sensibilisation, de l'information et de l'orientation de la diaspora,
- Sous-comité chargé des actes administratifs
- Sous-comité chargé des opportunités d'investissement
- Sous-comité chargé de la promotion et de la gestion de carrière des Nigériens à l'étranger.

En dehors de ce comité deux structures spécifiques et spécialisées (la structure en charge de l'autonomisation du HCNE et la structure en charge de l'identification des Nigériens à l'étranger) fonctionnent parfaitement.

Recommandations

Tout en sachant et en reconnaissant tous les efforts faits par les Etats et organisations internationales partenaires du Niger, nous faisons les recommandations suivantes :

- Associer et si possible utiliser les structures ou membres des résidents Nigériens pour toutes études ou consultations les concernant,
- Instaurer des relations de confiance avec ces structures et
- Conclure des conventions de partenariat d'une part entre les pays d'origine et les pays d'accueil et d'autre part entre les pays d'origine et/ou les pays d'accueil et les organisations internationales œuvrant dans le domaine de la migration.

Je vous remercie de votre attention.